

## FO condamne l'agression contre le Venezuela : le droit international n'est pas à géométrie variable !

Contact :

**Branislav RUGANI**  
Secrétaire confédéral

**Secteur International,  
Europe**

✉ [brugani](mailto:brugani@force-ouvriere.fr)  
[force-ouvriere.fr](http://force-ouvriere.fr)  
☎ 07.81.16.76.85

Fidèle à son attachement profond pour la paix, Force Ouvrière condamne l'agression contre le Venezuela. Elle constitue une violation du droit international et de la Charte des Nations-Unies qui empêche que la loi du plus fort prévale et qui ne saurait mener qu'à la multiplication des guerres dont les travailleurs sont les premières et principales victimes.

FO soutient et partage les expressions de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et de la Confédération syndicale des Amériques (TUCA) condamnant la montée des tensions au détriment des travailleurs et rappelant que l'avenir du Venezuela doit être décidé par les Vénézuéliens et Vénézuéliennes eux-mêmes à travers un processus démocratique et pacifique, sans interférence étrangère, et dans une société avec des syndicats libres et indépendants.

Cet appel à la paix, à la démocratie et au droit international n'est pas exclusif d'une condamnation claire et sans équivoque des atteintes répétées et significatives aux droits de l'Homme et en premier lieu à la liberté syndicale qui ont ponctué ces dernières années au Venezuela notamment menée par le régime de Maduro, comme le rappelle chaque année l'Indice des droits dans le monde de la CSI.

Pain, paix et liberté !

Paris, le 5 janvier 2026